



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 19 janvier

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy à la CCFU, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 26- votants 32.

### Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

### Procurations :

Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT  
Jean-Pierre CHAMBARD à Christophe GUITTON  
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER  
Sophie FORNUTO à Luc DUBOI  
Christiane MICHEL à Christian BOCQUET  
Cécile LOUP FOREST à Henri CARELLI

Secrétaire de séance : Christophe GUITTON

### N° 2022-07 : Révision libre de l'attribution de compensation des communes

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2018-08 du conseil communautaire en date du 25 janvier 2018 approuvant le montant des attributions de compensation,

Vu le dernier rapport adopté par la commission locale d'évaluation des transferts de charges adopté le 29 juin 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2023 relative à l'adoption du pacte financier et fiscale de la CCFU,

Considérant les engagements pris dans le cadre du pacte financier et fiscal de la communauté permettant la réalisation du projet de territoire,

Considérant que ce pacte prévoit une réduction des attributions versées aux communes qui pour être appliquée requiert l'application du dispositif de la révision libre,

Considérant que la révision libre, est possible dans le cadre des dispositions du 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts au titre de la fixation libre des attributions de compensation et de leur révision, sous réserve de délibérations concordantes adoptées à la majorité des deux tiers du conseil communautaire et à la majorité simple des conseils municipaux des communes intéressées, en tenant compte du dernier rapport de la CLETC,

Considérant que ces dispositions ne s'appliqueront qu'aux communes ayant approuvé la révision libre des attributions de compensation,

Pour permettre le développement des projets et services à la population définis dans le cadre du projet de territoire, il est proposé de réviser à compter de 2023 le montant des attributions de compensation (hors modulations des services mutualisés) de la manière suivante :

	RAPPEL AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2026	AC à compter de 2027
<b>La Balme de Sillingy</b>	452 671	299 489	299 489	299 489	299 489	452 671
<b>Choisy</b>	42 979	32 979	22 979	12 979	2 979	42 979
<b>Lovagny</b>	110 704	71 936	71 936	71 936	71 936	110 704
<b>Mésigny</b>	19 984	-3 430	3 430	-3 430	-3 430	19 984
<b>Nonglard</b>	30 888	10 042	10 042	10 042	10 042	30 888
<b>Sallenôves</b>	35 454	12 837	12 837	12 837	12 837	35 454
<b>Sillingy</b>	824 673	662 957	662 957	662 957	662 957	824 673
<b>Total</b>	<b>1 517 353 €</b>	<b>1 086 810 €</b>	<b>1 076 810 €</b>	<b>1 066 810 €</b>	<b>1 056 810 €</b>	<b>1 517 353 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire :

D'**approuver** la révision libre des attributions de compensation comme ci-dessus détaillée

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**

**Le secrétaire de séance,  
Christophe GUITON**



*Handwritten signature of Henri Carelli in blue ink.*

*Handwritten signature of Christophe Guiton in blue ink.*